

POLÉMIQUE AUTOUR DES RÉSEAUX SOCIAUX

SUR LA PISTE DE L'IMAM FACEBOOK

Le premier réseau social, fréquenté par 1,7 milliard de personnes, est un relais de propagande puissant pour les islamistes et un outil de recrutement des combattants. Complotisme et victimisation s'y affichent sans filtre.

Le refus du terrorisme revendiqué par la firme californienne a ses limites. "Business is business"

• PAR DANIEL BERNARD

Ce n'est pas un beau roman, pas une belle histoire, mais une romance d'aujourd'hui. Il y a deux ans tout juste, six mois avant l'attaque de *Charlie Hebdo*, deux jeunes filles, 15 et 17 ans, échangent sur Facebook. L'une habite la banlieue lyonnaise, l'autre vit à Tarbes ; elles ne se connaissent pas.

Point commun : empathie avec les enfants syriens dont elles découvrent, sur le Net, les photos ensanglantées assorties de commentaires sur la connivence macabre entre Bachar al-Assad, les Occidentaux et des « juifs » dans les bombardements des villes tenues par l'Etat islamique. Comment venger ces bambins ? Seules mais ensemble,

face à ces écrans qui les enragent, elles rêvent d'offrir leur fraîcheur à un guerrier de l'Etat islamique, un jour, là-bas. Et likent aussi la vengeance, ici et maintenant. A la veille d'un assaut nullement virtuel de la synagogue de Vénissieux, pour laquelle elles ont prévu d'utiliser le fusil paternel, la police les arrête, en vrai.

COMPLICITÉ PASSIVE

Ouf ! Ni prince charmant à longue barbe, ni carnage, mais une procédure judiciaire pour association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste. Reste une angoisse 2.0 : quand les portes des maisons sont fermées, la télé éteinte, l'« imam Facebook » prêche encore, exploitant les libertés chéries des

démocraties pour mieux semer la mort.

Ces derniers mois, la multinationale californienne fait profil bas lorsque, après un bain de sang qui n'a pu être évité, des innocents meurtris l'accusent de complicité passive. Parce que les démocraties sont « en guerre », ils voudraient que soient surveillés en masse non seulement les contenus publics, mais aussi les groupes privés et les messages via Messenger. A la suite des attentats du 13 novembre à Paris et Saint-



Des Vidéos RASSURANTES SUR FACEBOOK

Toi aussi, viens FAIRE DE L'HUMANITAIRE EN SYRIE!



Denis, devant la justice américaine, le père d'une Noémie, 23 ans, a déclenché une procédure visant la firme qui aurait « sciemment permis », tout comme Google et Twitter, l'organisation des actions terroristes qui ont tué sa fille. Dans la même logique, à la suite d'une série d'attentats perpétrés en Israël par le Hamas, plusieurs plaignants réclament 1 milliard de dollars à Facebook, pour avoir enfreint une loi américaine qui punit toute entreprise fournissant « des services » à un groupe terroriste. Alors, comme un seul homme, les libertaires du haut de leur geekitude expliquent qu'« un réseau social ne peut être que faillible, à l'image des humains qui l'utilisent, imparfaits ». Soit. De fait, pour Mark Zuckerberg, l'esprit du 1^{er} amendement qui garantit la liberté d'expression est une valeur philosophique ; c'est aussi la martingale d'un business qui, douze ans après sa

création à Harvard, vaut 300 milliards de dollars. Certes. N'empêche : après le double choc des 84 morts de Nice et du prêtre égorgé dans l'église de Saint-Etienne-du-Rouvray, Facebook ne peut plus se contenter de proclamer son dégoût du terrorisme – « Nous n'autorisons pas la présence sur Facebook d'organisations impliquées dans les activités terroristes et criminelles organisées » –, tout en bichonnant la clientèle des futurs terroristes et les innombrables utilisateurs qui les approuvent ou les likent. Pressé de

trouver une réponse rapide qui apaiserait son peuple saisi d'effroi, François Hollande recommande d'éviter un bras de fer perdu d'avance avec le géant. Après avoir élargi le cadre législatif permettant au juge d'espionner les échanges numériques d'individus

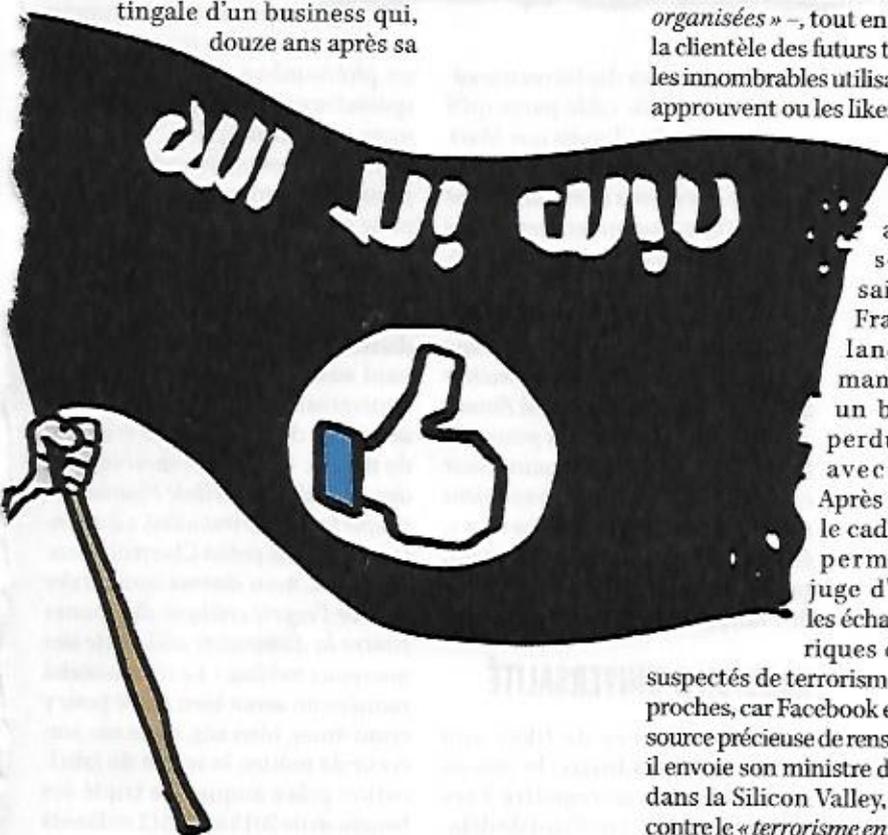
suspectés de terrorisme et de leurs proches, car Facebook est aussi une source précieuse de renseignements, il envoie son ministre de l'Intérieur dans la Silicon Valley, en mission contre le « terrorisme en accès libre ». « Les images de l'assassinat du policier Merabet tournaient en boucle et on ne savait pas à qui s'adresser pour les supprimer », explique-t-on Place

Beauvau. Dès lors, divers protocoles sont établis pour que les services de police et de renseignements puissent solliciter – et obtenir fissa – la suppression d'un contenu assimilé à une incitation au terrorisme. Dorénavant, (r)assurent les autorités, les décapitations et autres mises en scène signées Daech disparaissent dans un très bref délai après leur diffusion. Au-delà, sans forcément passer par de lourdes commissions rogatoires, les juges ont obtenu l'accès au compte – amis, photos, messages privés – de l'auteur de l'attaque du Thalys, Ayoub el-Khazzani. Idem pour Yassin Salhi, l'islamiste de l'Isère dont le selfie avec la tête tranchée de son patron, posté via la messagerie WhatsApp à un ami qui l'avait ensuite diffusé sur Twitter, avait été affiché sur le compte d'un jeune officier stagiaire de la police, lui-même condamné à quatre mois de prison avec sursis pour « apologie publique d'un acte de terrorisme ».

À la rubrique intitulée « Demande de données en France » de son propre site, Facebook déclare avoir supprimé 295 contenus de janvier à juin 2015, accédant à 42,50 % des requêtes. Pour la période suivante, de juillet à décembre 2015, ce pourcentage atteint 54,22 % et le nombre d'éléments de contenu restreint, 37 695, dont 32 100 cas d'images liées aux attaques de novembre 2015.

PAS SI "MÉCRÉANT" QUE ÇA

Néanmoins, cette inédite connivence mutuelle masque une défiance réciproque. Dans ses gènes, Facebook a inscrit la mondialisation, se jouant des législations nationales pour imposer ses propres lois, fiscales et autres. La France, quant à elle, surmontant lentement un complexe d'infériorité technologique, tente de faire valoir quelques vieux principes, comme l'égalité devant l'impôt ou le respect de la dignité, ainsi que certains impératifs de sécurité. Or, le tsunami islamiste qui submerge les démocraties occidentales, de Madrid à Manhattan et Boston, n'épargnant pas même Ansbach (Bavière) et Saint-Etienne-du-Rouvray, modifie le rapport de force. >



Jille

> Apparemment indestructibles, les mastodontes du Net savent qu'ils peuvent périr si la confiance de leurs clients migre vers un concurrent – « RIP Yahoo », l'agonie du concurrent de Google est le dernier exemple en date. Cette fragilité face au comérage viral pousse aujourd'hui Facebook à communiquer sur une surveillance des contenus plus attentive que sur Twitter et YouTube et un cryptage plus facile à craquer que ceux de Telegram et de WhatsApp. Pourtant, le réseau qui est capable de bloquer la diffusion de publicité sur l'alcool en Arabie saoudite, par exemple, n'a pas exclu l'islamisme des « standards de la communauté ». Encore moins le conspirationnisme qui s'épanouit sur le mur du site complotiste français Panamza, questionnant l'avertissement prétendument reçu par un héritier Rothschild sur « l'imminence » d'une « large attaque terroriste », juste avant la tuerie du Bataclan, ou encore sur la présence de l'époux d'une agente du Mossad et à Nice, et à Munich. Parmi tant d'autres, la page d'Ummah Affairs diffuse des images des enfants mutilés d'Alep assorties d'un photomontage de Barack Obama en Hitler. N'importe quel internaute, au pays de Voltaire, peut encore consulter les messages de Salafi Scholars, qui renvoient d'un clic aux prêches d'Abou Zaid Zameer et autres vedettes du salafisme via YouTube. Les docteurs de la foi qui, encore en 2012, proscrivaient à leurs ouailles de s'aventurer sur Facebook, « site de mécréants » et « porte de Shaytan (qu'Allah le maudisse) », ont depuis lors adopté ses codes pour y pratiquer le prosélytisme. « Les outils techniques existent pour filtrer ces messages qui alimentent la haine sans forcément tomber sous le coup de la loi, mais Facebook s'y refuse », commente le préfet Gilles Clavreul, délégué interministériel à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, dont les services doivent signaler, message après message, les contenus dangereux. Ainsi, le même réseau qui offre la possibilité de teinter sa photo de bleu, blanc, rouge adresse le lien sponsorisé payé par Hani

ON S'EST RENCONTRÉS SUR FACEBOOK!..



Ramadan, penseur des Frères musulmans, à un public ciblé parce qu'il n'est pas Charlie ! Tandis que Mark Zuckerberg dénombre « 120 millions de personnes dans le monde ayant exprimé leur soutien aux personnes touchées par les actes de Paris », Zuckerberg Mark vend quelques milliers d'adresses à un théoricien du refus de l'assimilation des musulmans dans la République. « Il suffirait de mettre un des dirigeants de Facebook France en prison quelque temps pour que les algorithmes mis au point pour cibler les offres publicitaires soient mis à profit pour sauver des vies », éructe un ponte du renseignement, rangé des voitures depuis la victoire de François Hollande.

ILLUSION D'UNIVERSALITÉ

Pour convaincre de liker son numéro d'équilibriste, le réseau social déclare s'en remettre à ses utilisateurs – 1,71 milliard de délateurs potentiels –, seuls à même d'apprécier si une série de photos montrant comment un bourreau tranche la main d'un voleur ressort de la propagande macabre de l'Etat islamique ou d'une information

propre à réveiller chez les barbares un sursaut d'humanité. Las, quoique francophones, les modérateurs installés à Dublin ne maîtrisent pas forcément les clés d'un débat public où les boute-feux excellent à être pique et à jouer cœur, être le diable et jouer la fleur. Ils peuvent même valider, dans la tradition anglo-saxonne, l'invitation à brûler un philosophe dans un four crématoire, jusqu'à ce que le signalement émane officiellement des autorités. Quant au contre-discours, qu'il soit signé Cazeneuve/Valls/Hollande façon #StopDjihadisme ou qu'il émane d'influenceurs rétribués par Facebook pour copier-coller « No likes for racism », il est écrasé par le rouleau compresseur de l'islam radical. A fortiori quand ce courant dominant est dopé, comme toutes les toquades, par un phénomène décrypté par les spécialistes des sectes, l'enfermement algorithmique.

Comme un acharné qui téléphonerait toutes les dix minutes pour vous encourager à racheter indéfiniment les mêmes tongs et le même blue-jean, un réseau social comme Facebook enferme chacun dans sa communauté d'intérêt, donnant aux minoritaires l'illusion de l'universalité, y compris lorsqu'ils secrètent des pulsions de meurtre de masse. « Le quasi-doublement des effectifs de la cellule Pharos, qui traque la cybercriminalité, est essentiel, analyse le préfet Clavreul. Mais, en amont, nous devons sans tarder former l'esprit critique des jeunes contre la dimension aliénante des nouveaux médias. » Le réseau social numéro un serait bien placé pour y contribuer, bien sûr, mais sur son cœur de métier, le secret de fabrication grâce auquel il a triplé ses bénéfices de 2015 à 2016 (2 milliards de dollars au second trimestre pour un chiffre d'affaires de 6,4 milliards de dollars, soit + 69 %), conduit l'« imam Facebook » à répondre : « Nous ne commentons pas les cas individuels. » ■ D.B.

LA COURSE D'OBSTACLES DE LA CYBERGUERRE

Lors de perquisitions, les enquêteurs peuvent à présent exploiter les données informatiques des suspects. Mais cette avancée bute sur un sous-équipement chronique de la police. PAR FRÉDÉRIC PLOQUIN

Loin des débats stratosphériques sur l'Etat de droit qui animent une campagne présidentielle en germe, il y a les besoins concrets des fonctionnaires qui mettent tous les jours les mains dans le cambouis pour tenter d'éviter que l'été ne soit encore plus meurtrier. Et sur ce terrain, disons-le, le gouvernement s'est montré plus réactif qu'il n'y paraît. Enregistrée le 19 juillet dernier à l'Assemblée nationale, après Nice et avant Saint-Etienne-du-Rouvray, la loi relative à la prolongation de l'état d'urgence valide en effet une décisive nouveauté : il est désormais possible de saisir et d'exploiter les données « contenues dans tout système informatique ou équipement terminal » présent sur les lieux d'une perquisition administrative. Afin de satisfaire les exigences du Conseil constitutionnel, la saisie devra se faire en présence d'un officier de police judiciaire et les éléments saisis devront avoir un lien avec la menace.

FAIRE BOUGER LES LIGNES

Les investigateurs viennent d'obtenir satisfaction sur un autre point, crucial lui aussi : ils pourront désormais recueillir « en temps réel » les données de connexion de l'entourage d'une personne soupçonnée de lien avec le terrorisme, et plus seulement les données du seul suspect. Une façon d'élargir le filet des cyberenquêteurs, pénalisés jusqu'à présent au nom de la

sacro-sainte liberté qui entoure les communications par voie électronique. Pour autant, ces avancées législatives ne résolvent pas tout. Du côté de la sous-direction antiterroriste comme de la section antiterroriste de la Préfecture de police de Paris (une soixantaine de personnes), on déplore encore un sous-équipement chronique en matière d'informatique. Les enquêteurs manquent de logiciels d'analyse permettant d'exploiter rapidement les données, le temps étant parfois, dans ces enquêtes, une question de vie ou de mort, on l'a encore vu avec les deux égorgés du prêtre, qui n'étaient en contact, via la messagerie russe Telegram, que depuis trois jours.

UN JUGE ANTI-TERRORISTE ACCUSE
FACEBOOK DE COMPLICITÉ AVEC DACHE

PAS D'HOMMES EN
ROBE SUR FACEBOOK!



Le problème n'est pas seulement matériel. « L'essentiel de nos besoins sont humains, affirme Jean-Marc Bailleul, secrétaire général du Syndicat des cadres de la sécurité intérieure (SCSI). L'analyse des données, le contrôle des réseaux sociaux et de tous les supports informatiques, sont chronophages. »

« Les libertés, on les aime, mais on ne peut pas se permettre tous ces morts », résume un cadre de la police judiciaire, qui assure qu'il faudra encore faire bouger les lignes du droit.

RENFORCER LES DIGUES

Dans le cadre actuel, il est par exemple impossible pour un service de renseignements de s'intéresser à un suspect placé sous contrôle judiciaire, comme l'étaient l'un des terroristes mort au Bataclan et l'un des assassins du prêtre de Saint-Etienne-du-Rouvray. Interdit de placer sur écoute administrative un individu « judiciarisé », dit la loi. « Une faiblesse, un trou béant », tranche ce policier.

La Commission nationale de contrôle des techniques de renseignement (CNCTR) reste très à cheval sur l'étanchéité qui prévaut entre sphère administrative et sphère judiciaire, au nom des droits de la défense et du principe de loyauté des armes, mais jusqu'où peut-on « faire la guerre », pour reprendre les mots de François Hollande, loyalement ? Peut-on toujours se permettre, comme le défend ardemment la Commission nationale de l'informatique et des libertés, d'interdire aux enquêteurs toute interconnexion entre les fichiers existants ? Loin des postures, « ces petites avancées permettraient de renforcer les digues », soupire un pilier du Quai des Orfèvres. A suivre. ■